



**CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE**  
**Bureau de la communication interministérielle**

Nouméa, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LISTE ELECTORALE POUR LA CONSULTATION : QUELQUES VERITES SUR LES CHIFFRES**

**Ces derniers jours, plusieurs chiffres relatifs à la composition de la liste spéciale pour la consultation sont apparus dans les médias.**

#### **1. « 174 154 : le nombre d'électeurs inscrits sur la LESC »**

Ce nombre est le résultat des travaux entrepris par l'Etat en 2018, avec l'appui de l'ISEE et des services de la Nouvelle-Calédonie, pour parvenir à une liste inclusive et exhaustive. La méthode a été partagée en continu avec les groupes politiques calédoniens, en toute transparence.

#### **2. « 80 120 : le nombre d'électeurs de statut civil coutumier inscrits sur la LESC »**

Ce nombre inclut les personnes qui, aujourd'hui, ont le statut civil coutumier et celles qui ont eu le statut civil coutumier dans le passé, mais qui ont opté depuis pour le statut civil de droit commun. Cela représente 46% du corps électoral pour la consultation du 4 novembre 2018.

**Contact presse :**

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : [charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

### 3. « 92 000 : le nombre de kanak en âge de voter »

Ce nombre est erroné, et son auteur l'a reconnu.

Il a en effet comptabilisé dans son calcul les personnes âgées de 10 à 17 ans, qui ne sont pas en âge de voter.

### 4. « 63% : la part de la population d'origine mélanésienne dans la liste consultation »

Citation complète (Outremers360° du 18 septembre 2018) : « Avant la procédure d'inscription d'office [...], il y avait 158 000 inscrits (88 000 de droit commun et 70 000 de statut coutumier). Avec la publication des chiffres définitifs, il y a donc 174 154 inscrits. On peut donc déduire qu'il y a globalement eu 10 120 inscriptions d'office pour les natifs de droit coutumier et 6 034 pour les natifs de droit commun (soit un ratio de 63% contre 37%) ».

La proportion alléguée de 63% ne concernerait que les seuls inscrits d'office sur la LESC et pas l'ensemble de la liste.

Qui plus est, les chiffres avancés pour étayer le raisonnement sont fantaisistes.

Avant la révision complémentaire, la LESC comportait 164 205 électeurs, et pas 158 000, comme mentionné dans l'article.

La déduction qui en est faite est elle aussi fantaisiste : il n'y a pas eu 16 154 inscrits d'office (« 10 120 [...] natifs de droit coutumier et 6 034 [...] natifs de droit commun) lors de la révision complémentaire.

En réalité, ont été inscrits d'office lors de la révision complémentaire 11 222 électeurs. Sur ce nombre, 5 246 ont le statut coutumier, ce qui représente 47% des inscrits d'office.

### 5. « 29 000 : le nombre de personnes de statut coutumier majeures qui ne seraient pas inscrites sur la LESC »

Ce nombre est erroné.

Les données statistiques extraites du fichier de l'état-civil coutumier tenu par la DGRAC font apparaître qu'il y aurait 106 858 personnes majeures non décédées. Cela fait un écart de 26 738 avec les 80 120 personnes de statut civil coutumier inscrites sur la LESC.

Toutefois sur ces 106 858, on compte **12 335 personnes de plus de 90 ans**.

Ce chiffre est invraisemblable : au recensement de 2014, la Nouvelle-Calédonie ne comptait que **557 personnes de plus de 90 ans**, et cela, toutes communautés confondues et tous statuts civils confondus. Les données sont accessibles sur le site de l'ISEE.

Par ailleurs, sur ces 106 858, on compte **9 901 centenaires** (9,26 % du total)

Là aussi, ce chiffre est invraisemblable : pour 65 millions d'habitants, la population française compte « seulement » 16 255 centenaires (0,020 % du total).

Il y a donc manifestement un nombre important de décès, concernant toutes les tranches d'âge, qui n'ont pas été répertoriés.

#### Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr

## 6. « Un différentiel entre fichiers »

Enfin, pour expliquer qu'il y aurait plusieurs milliers de personnes majeures de statut civil coutumier non inscrites sur la LESC, certains invoquent un différentiel entre (1) les fichiers des services de la Nouvelle-Calédonie établis à partir des données de l'Etat civil coutumier et (2) "*les fichiers de l'ISEE qui servent à établir la liste des personnes à inscrire*".

Cette allégation ne résiste pas aux faits.

En effet, l'ISEE a préparé toutes les inscriptions d'office intervenues en 2018 sur la base, entre autres, d'un fichier des majeurs vivants de statut civil coutumier qui lui a été transmis en février 2018 par les services de la Nouvelle-Calédonie.

Ce fichier transmis en février 2018 ne comportait alors que 89 825 personnes, et comprenait d'ailleurs encore des personnes décédées.

On ne peut que s'étonner que ce chiffre passe en quelques mois de 89 825 à 106 858 personnes.

De manière générale, le haut-commissariat de la République attire l'attention de tous sur la nécessité d'interpréter avec précaution les chiffres avancés et de s'assurer de la qualité de la méthodologie utilisée pour aboutir à un résultat statistique.

Les services du haut-commissariat se tiennent à la disposition de toute personne ou de tout mouvement politique souhaitant vérifier ses chiffres avant d'en tirer des conclusions.

### Contact presse :

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : [charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr)